

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2018

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 02/11/2018	Page	2
2 - EXTENSION PERISCOLAIRE : POINT D'ETAPE DU PROJET	Page	2
3 - EXTENSION PERISCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE	Page	5
4 - MAISON DE L'ENFANCE : CONVENTION AVEC LE SIEML POUR AUDIT ENERGETIQUE	Page	5
5 - SIEML : DEVIS DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2018	Page	5
6 - CONTRAT D'INSPECTION BATIMENT ET MATERIEL : REMISE EN CONCURRENCE	Page	5
7 - TARIFS ANNUELS DES LOCATIONS DE SALLES ET DIVERS	Page	6
8 - ASSOCIATIONS SPORTIVES : MONTANT DEFINITIF SUBVENTION EDUCATEURS ET FORMATION	Page	8
9 - CME : SUBVENTION EXEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION REVES	Page	9
10 - BUDGET PRIMITIF 2018 : DECISION MODIFICATION N°2 (AJUSTEMENT DES CREDITS)	Page	9
11 - PLUIH : POINT D'ETAPE	Page	9
12 - ELUS : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION ET DE COLLOQUE	Page	10
13 - PERSONNEL : NOUVEAU PROTOCOLE POUR LES ASTREINTES	Page	10
14 - PESRONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Page	10
15- PERSONNEL : GRATIFICATION POUR UN STAGIAIRE	Page	12
16 - INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL	Page	12
17 - INFORMATIQUE : CONTRAT DE MAINTENANCE NOUVEAU SERVEUR	Page	12
18 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS	Page	13
19 - CALENDRIER	Page	13

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille dix huit, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 05 Décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Michel LENORMAND, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Rachel SCELO, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON. Olivier BACLE, Chantal RIPOCHE, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD.

Membres excusés : Céline FROGER (procuration à Claire BIMIER), Patricia BUTAULT (pouvoir à Michel LENORMAND), Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON.

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 2 NOVEMBRE 2018

APPROUVÉ à l'unanimité.

2- EXTENSION PERISCOLAIRE POINT D'ETAPE DU PROJET

Plan de situation :



L'Avant Projet Sommaire a été présenté par le cabinet INSO et validé par le groupe de travail (élus et AELA).

Les caractéristiques isolation et structures seraient les suivantes :

- Structure bois, toit plat et membrane PVC, isolation en chanvre ou laine de bois.



NOTA : mobilier non compris, cloison de séparation accueil non compris

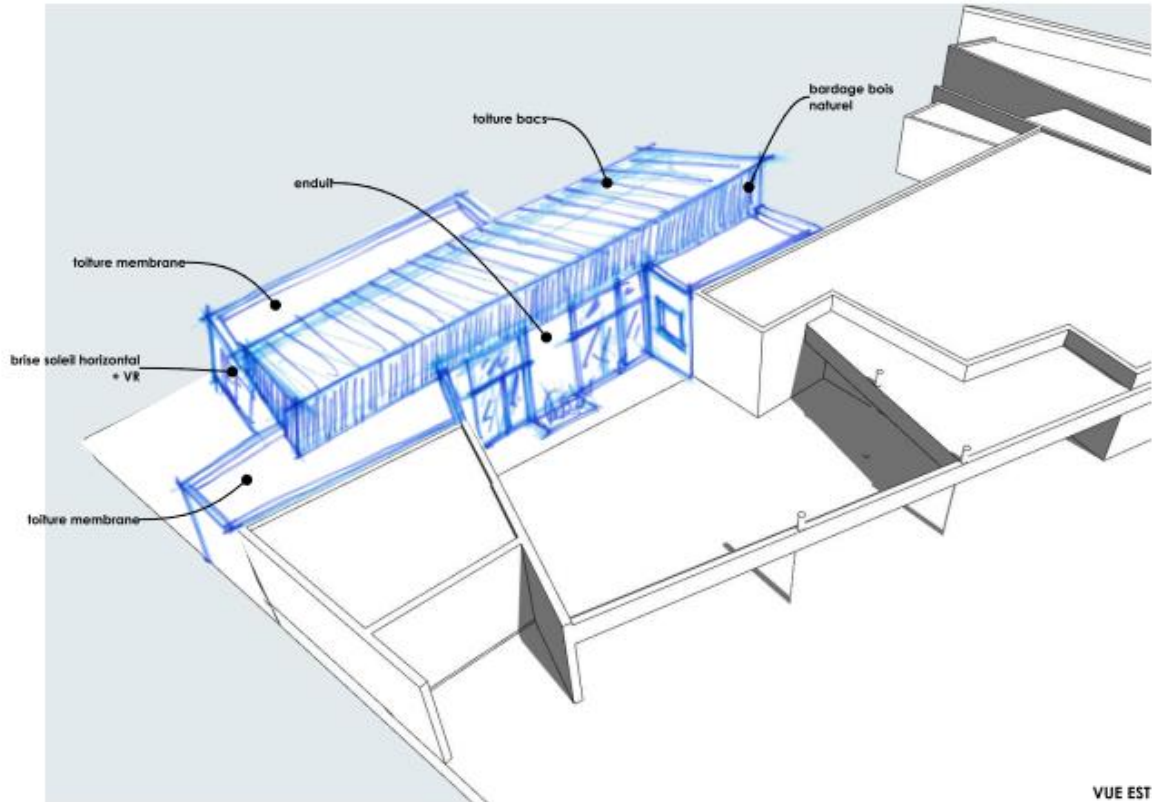
Commune de St Léger sous Cholet
EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

PLAN PROJETÉ GLOBAL
 éch 1:100

IN SO agence d'architecture

APP N° 1732
W 13/12/2016

APS 01
08/011



VUE EST

L'architecte a présenté une estimation permettant de bâtir un premier budget :

Matière de la dépense	montant HT en euros	montant TTC en euros
Achat terrain et frais annexes	24 040,00	24 040,00
Géomètre, relevés et arpentages	1 825,82	2 190,98
Géomètre relevés complémentaires	400	480
Etude de sol	2 180,00	2 616,00
Audit thermique de l'existant (SIEML)	406,96	406,96
Maîtrise d'œuvre missions de base (10,23 % des travaux)	41 298,51	49 558,21
Mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)	1 500,00	1 800,00
Mission diagnostic de l'existant	840,00	1 008,00
Mission SPS (sécurité protection santé)	2 936,25	3 523,50
Mission CT (contrôle technique)	3 750,00	4 500,00
Travaux (estimatif avec ossature bois / + 10 %)	403 700,00	484 440,00
Assurance dommage ouvrage (estimatif 0,70 % des travaux TTC+ taxe 9 %)	3 696,28	3 696,28
meuble office	300,00	360,00
Mobilier / équipements intérieurs	12 791,32	15 349,58
Travaux sur puits de lumière maison de l'enfance	8 000,00	9 600,00
TOTAL estimé	507 665,14	603 569,51

- Prochaines étapes :
- Dépôt du permis de construire en janvier 2019
 - Consultation des entreprises au printemps 2019
 - Commencement des travaux à l'été 2019
 - Livraison du chantier 1^{er} semestre 2020

3 – EXTENSION PERISCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

Dans le cadre du pacte régional pour la ruralité, les Pays de la Loire ont mis en place le fonds « école » :

il s'agit de soutenir la création ou la rénovation des écoles ou des périscolaires.

Le taux de subvention serait de 10 % des travaux hors taxe.

A l'unanimité le Conseil Municipal

APPROUVE le projet et mobilise le fonds « école ».

4 – MAISON DE L'ENFANCE : CONVENTION AVEC LE SIEML POUR AUDIT ENERGETIQUE

La commune pourrait profiter de la construction de l'extension périscolaire pour réaliser un système de chauffage commun avec le bâtiment actuel de la Maison de l'Enfance.

Le Syndicat d'Energies propose un audit énergétique afin d'étudier les différentes solutions d'énergies « propres ».

Le coût est de 406.96€ TTC pour la commune.

A l'unanimité le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'audit.

5 – SIEML : DEVIS DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2018

Dans le cadre de l'enveloppe 2018 pour la rénovation de l'éclairage public, il est demandé au Conseil de valider un devis de 19 385,21 €.

20 mâts et 28 lanternes seraient changés impasse du Landreau, rue des Acacias, dans le secteur de l'allée des Fresnes et rue des Audouins.

L'éclairage se ferait par des leds, beaucoup moins énergivores, hormis 5 lanternes conservées.

A l'unanimité le conseil municipal

VALIDE le devis de rénovation de l'éclairage public 2018.

6 – CONTRAT D'INSPECTION DES BATIMENTS ET DU MATERIEL : REMISE EN CONCURRENCE

La commune est soumise à toute une série de contrôles techniques obligatoires pour ses bâtiments et son matériel.

Pour les aires de jeux et les équipements sportifs, un contrat commun avec Cholet et les autres communes de l'Agglomération est en cours d'élaboration.

Au niveau communal, le contrat est à renouveler au 1^{er} janvier prochain.

Le cahier des charges de l'ensemble des bâtiments donné à plusieurs prestataires comportait les éléments suivants :

- installations électriques
- appareils de levage (11 appareils : treuils, ascenseurs, chariots, etc.)
- 7 installations gaz
- 2 compresseurs

A prestations équivalentes, les résultats sont les suivants (contrat de 5 ans) :

Prestataires	Coût annuel TTC
APAVE	2 458,80
Bureau Veritas	3 980,11
SOCOTEC	2 982,00

A l'unanimité le Conseil Municipal
RETIENT l'APAVE.

7 – TARIFS ANNUELS DES LOCATIONS DE SALLES ET DIVERS

7-1 Tarifs des divers services communaux à compter du 1^{er} janvier 2019
Il est proposé une augmentation uniforme de 2 %.

Désignation	2016	2017	2018	Proposition pour 2019
Cimetière				
. Concession enfant (- de 10 ans)	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
. Concession (1,40m x 2,40m) - durée 30 ans	59,00	60,00	61,00	62,00
. Concession (1,40m x 2,40m) - durée 50 ans	76,00	77,00	78,00	80,00
. Columbarium - durée 30 ans	546,00	546,00	551,00	562,00
. Caverne - durée 30 ans	203,00	203,00	205,00	209,00
. Jardin du souvenir (plaque pendant 30 ans)	82,00	83,00	84,00	86,00
Médiathèque municipale				
. Cotisations	13,00	13,00	14,00	14,00
. Pénalités par jour	0,15	0,15	0,15	0,15
. Perte ou détérioration de la carte d'abonné	1,00	1,00	1,00	1,00
<i>L'adhésion (pour 12 mois consécutifs) est gratuite pour les enfants jusqu'à 16 ans, les étudiants, lycéens et apprentis jusqu'à 18 ans, sur présentation du certificat de scolarité, du contrat d'apprentissage ou de qualification, le jour de leur inscription</i>				
Permissions de voirie (en € le ml/an)				
. Redevance pour conduite enterrée appartenant à des tiers NB : 4.35€/ml/an à Cholet en 2017	3,9	3,95	4,05	4,20

7-2 Tarifs des salles :

Il est proposé une augmentation de 2 %.

Le foyer municipal ne sera plus loué à compter du 1^{er} septembre 2019.

7-2.1 Locations des salles pour les cours en 2020 hors associations St Légeoises

COURS	2017	2018	2019	2020	
				Augmentation	Propositions arrondies
Petit forfait activités annuelles (moins de 20 séances annuelles)	154 €	156 €	158 €	2%	161 €
Grand forfait activités annuelles (plus de 20 séances annuelles)	280 €	283 €	286 €	2%	292 €

7-2.2 Locations de la salle du Petit Pré en 2020

SAINT-LÉGEOIS : PARTICULIERS					
	2017	2018	2019	2020	
				Augmentation	Propositions arrondies
Vin d'honneur	61 €	62 €	63 €	2%	64 €
1 jour	125 €	135 €	136 €	2%	139 €
2 jours	185 €	195 €	197 €	2%	201 €

ASSOCIATION SAINT-LÉGEOISES
GRATUITÉ POUR LES ASSOCIATIONS SAINT-LÉGEOISES ENTREPRISES EXCLUES

EXTÉRIEURS
EXTÉRIEURS EXCLUS, SAUF 1 RÉUNION POLITIQUE PAR AN DEMANDÉE PAR UN SAINT-LÉGEOIS OU RÉUNIONS ÉLECTORALES (GRATUIT)

7-2.3 Salle du Pôle culturel en 2020

SAINT-LÉGEOIS
GRATUITÉ AUX ASSOCIATIONS SAINT-LÉGEOISES PARTICULIERS ET ENTREPRISES EXCLUS

EXTÉRIEURS
EXTÉRIEURS EXCLUS, SAUF 1 RÉUNION POLITIQUE PAR AN DEMANDÉE PAR UN SAINT-LÉGEOIS OU RÉUNIONS ÉLECTORALES (GRATUIT)

7-2.4 Tarifs 2021 de la salle de la Prairie

Il est proposé une augmentation de 2 % (inflation sur un an au 1^{er} décembre 2018 : 1.9 %) pour 2021, sauf pour les entreprises.

L'ensemble des tarifs est décliné en fonction des deux tarifs de base pour les non Saint-Légeois et pour la location de toutes les salles.

La commission vie associative et communication propose de réduire le nombre de tarifs différents : ne plus distinguer la semaine ou le week-end et simplifier pour les associations Saint-Légeoises.

- **Pour les particuliers Saint Légeois** (-35% par rapport au tarif de base) :
 - Exemple : location de la salle principale, du bar et de la cuisine pour une journée :
784 € en 2021 au lieu de 769 € en 2020

- **Pour les associations Saint-Légeoises :**

Il n'y a plus que deux tarifs avec ou sans repas payants (sans distinction du nombre de participants).

1^{er} exemple : LOCATION DES DEUX SALLES ET DU BAR SANS REPAS PAYANTS POUR UNE JOURNÉE (concours de belote, etc.) (- 83% par rapport au tarif de base) :

179 € en 2021 au lieu de 207 € en 2020

2^{ème} exemple : location de toutes les salles avec repas payants pour une journée (- 70% par rapport au tarif de base) :

452 € en 2021 au lieu de 443 € en 2020

- **Pour les entreprises extérieures:**

- Location de toutes les salles pour une journée (- 25% par rapport au tarif de base): 1131 € en 2021 au lieu de 1 064,40 € en 2020

A l'unanimité le Conseil Municipal

APPROUVE sur ces nouvelles grilles tarifaires.

8 – ASSOCIATION SPORTIVES : MONTANT DEFINITIF SUBVENTION EDUCATEURS ET FORMATION

Lors du Conseil Municipal du 16 février 2018, deux enveloppes globales avaient été votées en faveur des clubs sportifs :

- 1 600 € pour l'intervention d'éducateurs,
- 400 € pour la formation.

LE BÉ-LÉGER FOOTBALL CLUB BÉNÉFICIAIT ÉGALEMENT D'UNE ENVELOPPE MAXIMUM DE 925 € pour le transport des jeunes entre les différents sites

Au vu des justificatifs fournis, la commission vie associative et communication propose la répartition suivante :

▪ Educateur sportif (maximum)	1 600 €
ESSL Volley-Ball	57 €
ESSL Basket	891 €
Bé-léger football	652 €
▪ Formation (maximum)	400 €
ESSL Volley-Ball	75 €
Saint Léger cyclisme	150 €
▪ Transport des jeunes (maximum)	925 €
Bé-léger football	727,33 €

A l'unanimité le conseil municipal

APPROUVE cette répartition.

9 – CME : SUBVENTION EXCPETIONNELLE A L'ASSOCIATION REVES

Lors de sa soirée cinéma, le conseil municipal des enfants a récolté des fonds en faveur de l'association Rêves.

Son but est de réaliser les rêves d'enfants gravement malades.
Il est donc proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au profit de cette association.

A l'unanimité le conseil municipal

DÉCIDE le versement de cette subvention de 1000 euros.

10 – BUDGET PRIMITIF 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°2 (AJUSTEMENT DES CREDITS)

Il y a lieu d'ajuster les crédits d'investissement pour la fin d'année et le début 2019, avant le vote du budget, pour honorer les dépenses déjà engagées.

COMPTE	LIBELLÉ DE LA DÉPENSE	SOMME MANQUANTE SUR LE COMPTE
21571	ROBOT DE TONTE (15000 € BUDGÉTÉ, MAIS ACHAT NON PRÉVU D'UNE REMORQUE DE 420 €)	420,00
2183	INFORMATIQUE (SERVEUR PLUS CHER QUE PRÉVU CAR OPTION RETENUE D'UN DOUBLE SAUVEGARDE)	860,00
2184	lits école (non prévu au budget primitif)	4 070,00
2312	étude Vieux Bourg (3000 € budgétés mais coût réel = 4343 €)	1 343,00
TOTAL		6 693,00

Cette somme sera retirée des comptes 2188 (divers) et 2313 (constructions).

A l'unanimité, le conseil municipal

VOTE cette décision modificative n°2

11 – PLUIH : POINT D'ETAPE

Dans le cadre du futur plan local d'urbanisme intercommunal, l'Agglomération du Choletais travaille actuellement sur les perspectives de développement hors milieu urbain et dans les centres urbains. Les communes sont consultées.

En ce qui concerne les éventuelles futures extensions, il est proposé de reprendre partiellement le zonage identifié dans notre PLU, que ce soit pour une zone économique au lieu dit « La Vacherie », ou pour des futures zones d'habitation (4^{ème} tranche du Martineau, terrain à l'arrière de la salle de la Prairie etc.).

Pour la première couronne autour de Cholet, l'Agglomération a défini une densité minimum de 17 logements à l'hectare mais les services de l'Etat nous demandent d'augmenter cette densification.

Il nous est également imposé de densifier les zones déjà urbanisées en identifiant les terrains dans le bourg pouvant être construits. Un pourcentage de nouvelles constructions devra être situé dans ces zones.

Un minimum de logements sociaux devra être atteint pour chaque opération.

Enfin la commune souhaite que les haies protégées dans le PLU communal ainsi que les bâtiments ayant un intérêt architectural soient également sauvegardés dans le PLUIH.

12 – ELUS : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION ET DE COLLOQUE

Afin de ne pas pénaliser les conseillers municipaux dans l'exercice de leur fonction, il EST PROPOSÉ DE POUVOIR LES INDEMNISER POUR LEURS FRAIS DE FORMATION, COLLOQUE OU réunion, en lien avec leur mandat.

Cette prise en charge se ferait par paiement direct des factures ou par remboursement sur justificatif. Dans ce cas, les règles seraient celles appliquées aux agents territoriaux.

A l'unanimité, le conseil municipal
APPROUVE cette prise en charge.

13 – PERSONNEL : NOUVEAU PROTOCOLE POUR LES ASTREINTES

Un service d'astreinte a été mis en place pour les services techniques en 2009. La réglementation a été modifiée en 2015. Il s'agit donc d'actualiser ce protocole et notamment l'augmentation de l'indemnité.

A partir du 1^{er} janvier prochain, la semaine d'astreinte commencerait et finirait le lundi à midi.

Exceptionnellement, pour de grands événements communaux, un deuxième agent pourrait être désigné.

Les heures effectuées dans ce cadre sont indemnisées selon le même régime que les heures supplémentaires.

A l'unanimité le conseil
APPROUVE ces modifications.

14 – PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

14.1- Augmentation du temps de travail

	Désignation du poste	Motif	Ancienne situation	Nouvelle situation
SP1	Adjoint technique salle de la Prairie	augmentation des heures de ménage (heures complémentaires régulièrement faites)	18/35 ème	24/35 ème
R2	Adjoint technique restauration scolaire et ménage	augmentation des heures de ménage	30,39/35 ème	31,16/35 ème
R7	Adjoint technique restauration scolaire et ménage	augmentation des heures de ménage suite à un départ à la retraite	14,95/35 ème	23,35/35 ème

14.2- Création de postes de titulaires

Plusieurs agents d'entretien des bâtiments sont contractuels depuis plusieurs années. Ce travail étant pérenne, il convient de les titulariser sur ces heures.

Un poste administratif à temps incomplet est également à créer :

	Désignation du poste	Motif	Ancienne situation	Nouvelle situation
R8	adjoint technique ménage bâtiments communaux	pérenisation du poste	contractuel	stagiaire 19,45/35 ème
R14	adjoint technique ménage bâtiments communaux	pérenisation du poste	contractuel	stagiaire 5,74/35 ème
R15	adjoint technique ménage bâtiments communaux	pérenisation du poste	contractuel	stagiaire 6,48/35 ème
R16	adjoint technique ménage bâtiments communaux	pérenisation du poste	contractuel	stagiaire 9,11/35 ème
SA3	adjoint administratif secrétariat général	pérenisation du poste	contractuel	stagiaire 24,5/35 ème

14.3 – Accroissement temporaire d'activité (CDD)

	Désignation du poste	Période	Quotité horaire
R10	Adjoint technique restaurant scolaire	du 01/01/2019 au 05/07/2019	heures mensuelles variables

A l'unanimité le Conseil

APPROUVE cette mise à jour du tableau des effectifs prenants effets au 1^{er} janvier 2019

15 – PERSONNEL : GRATIFICATION POUR UN STAGIAIRE

Le restaurant scolaire a accueilli un stagiaire ces trois derniers jeudis, de 8h30 à 11h00.

A l'unanimité le conseil

VOTE une gratification de 75 €.

16 – INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame OLLIVIER Lydia, trésorière municipale basée à la Romagne, a été remplacée le 1^{er} août dernier par Monsieur POSTIC Xavier en attendant la fermeture de la trésorerie et notre rattachement à celle de Cholet au 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre de ses fonctions de conseil, monsieur POSTIC sollicite l'octroi d'une indemnité calculée réglementairement sur nos trois derniers budgets.

Monsieur le maire propose de lui accorder le même taux que son prédécesseur, à savoir 50 % du maximum, soit 136,40 € pour les cinq mois.

A la majorité de 11 voix contre 7, le conseil municipal
REFUSE le versement de l'indemnité de conseil au trésorier municipal.

17 – INFORMATIQUE : CONTRAT DE MAINTENANCE NOUVEAU SERVEUR

Le serveur informatique de la mairie va être changé en janvier prochain pour un montant de 10855,46€.

Après appel à la concurrence, notre nouveau fournisseur est Burotica situé à Cholet.

La société propose un contrat de maintenance pour 60 €/mois : une révision annuelle complète, dépannage sur site ou à distance, aide sur d'éventuels autres problèmes informatiques etc.

A l'unanimité, le conseil municipal
AUTORISE la signature de ce contrat de maintenance informatique.

18 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

- ➔ Etudes des travaux d'investissement suite à la visite des bâtiments
- ➔ Inauguration de la déchèterie le 17/12, fermeture de l'éco-point du May-sur-Evre le 18, ouverture de la déchèterie au public le 19/12

Vie sociale :

- ➔ Etude des travaux programmés au restaurant secondaire, à l'école et à la Maison de l'Enfance
- ➔ Projet de changer le logiciel cantine pour un pointage des enfants par tablette
- ➔ Information sur de nouvelles obligations pour l'alimentation en restaurant scolaire (50% de produits locaux dont 20% de bio, diversification des menus, interdiction des contenants plastiques ...)
- ➔ Plan mercredi (périscolaire) : le dossier a été envoyé au service de l'état, le comité de pilotage s'est réuni

Vie associative / communication

- ➔ Guide des associations : les informations sur les associations sont collectées, 35 annonceurs ont répondu favorablement pour y insérer une publicité
- ➔ Distinction de 3 bénévoles lors des cérémonies des vœux à la population le 18 janvier prochain.
- ➔ Bulletin municipal à paraître en janvier
- ➔ Conseil Municipal des Enfants : élection aujourd'hui 14/12 : 6 nouveaux élus, 4 de l'école publique et 2 de l'école privée
Projet d'un forum sur la sensibilisation au handicap, journée éco-citoyenne en septembre

19 – CALENDRIER

DÉCEMBRE			
Lundi	17	Conseil AdC	18h00
JANVIER			
Vendredi	4	Soirée conviviale Elus/Personnel	19h00
Lundi	7	Bureau AdC	18h00
		Commission Cadre de Vie	20h30
Mardi	8	Municipalité	18h15
Vendredi	11	réunion du travail	19h30
Vendredi	11	Conseil Municipal	20h00
Samedi	12	Conseil Municipal des Enfants	10h30
Lundi	14	Municipalité	18h15
		Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	15	Commission Vie Associative et Communication	20h30
Vendredi	18	Vœux à la population, salle de la Prairie	19h00
Lundi	21	Conseil AdC	18h30
Mardi	22	Municipalité	18h15
jeudi	24	Vœux personnel AdC	16h00
Vendredi	25	Vœux communautaire Forces Vives	18h30
Lundi	28	Municipalité	18h15

FÉVRIER			
Lundi	4	Bureau AdC	18h00
		Commission Cadre de Vie	20h30
Mardi	5	Municipalité	18h15
		Intercommunalité	19h45
Lundi	11	Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	12	Commission Vie Associative et Communication	20h30
Lundi	18	Conseil AdC	18h30
Mardi	19	Commission Finances	18h15
Vendredi	22	Conseil Municipal	20h00
Lundi	25	Municipalité	18h15